

N/REF : 16/01/2026 15H37 C:264188 I:33807
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Vendredi 16/01/2026 à 15H37

AGENCE GUY HOQUET

**30 AVENUE DU 8 MAI 1945
38130 ECHIROLLES**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 22 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 220 DE LA RESISTANCE - CROLLES - MR PRATS 06 71 03 86 52
MOTIF : INTERVENIR POUR CANALISATION BOUCHÉE - UTILISATION DE LA DOUCHE REFOULE
DANS L'EVIER - TOILETTE L'EAU NE S'EVACUE PAS
A L'ISSUE DE VOTRE INTERVENTION, NOUS AURIONS BESOIN D'UN RETOUR
DÉTAILLÉ PRÉCISANT :
L'ORIGINE DU BOUCHON,
SA LOCALISATION (INSTALLATIONS PRIVATIVES OU EN AVAL DU LOGEMENT),
LES CAUSES PROBABLES,
ET TOUT ÉLÉMENT PERMETTANT DE DÉTERMINER L'IMPUTABILITÉ DE
L'INTERVENTION (LOCATAIRE / PROPRIÉTAIRE).
CES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES AFIN DE STATUER SUR LA PRISE EN CHARGE
DES FRAIS.

Donneur d'ordre : Mme C. SAUVAGE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 20/01/2026 A 10H30
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DEPUIS LE REGARD DANS LA COUR
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DEPUIS L'INTERIEUR
REMARQUE : LE FLEXIBLE BLOQUE
EXTRACTION DE GRAVIER ET DE SABLE DEPUIS LE REGARD

PREVOIR UN PASSAGE CAMERA
SUSPICION D'UN REGARD ENTERRÉ

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 20/01/26 à 13H54 Mme C. SAUVAGE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	377,12
TOTAL H.T.				377,12
T.V.A. a 10,00%				37,71
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>414,83</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN